

Enedis

MAIRIE DE MARTIGNAS SUR JALLE SERVICE URBANISME
3 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
33127 MARTIGNAS SUR JALLE

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Interlocuteur :

cuau-aqn@enedis.fr

BERNEDO Mathieu

Objet :

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

EYSINES, le 10/06/2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA03327324Z0002 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny Lande de Boulac 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AM , Parcelle n° 70-27-72-28-77-80 Section AM , Parcelle n° 83-86-31-89
<u>Nom du demandeur :</u>	BARES JEAN MARIE

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 1200 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, pour raccorder ce projet au réseau public de distribution une extension¹ de réseau est nécessaire.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue lors du traitement de la demande de raccordement qui sera réalisée auprès d'Enedis par le pétitionnaire.

Pour plus d'information sur son projet électrique, le pétitionnaire peut s'il le souhaite se rendre sur le site www.enedis.fr.

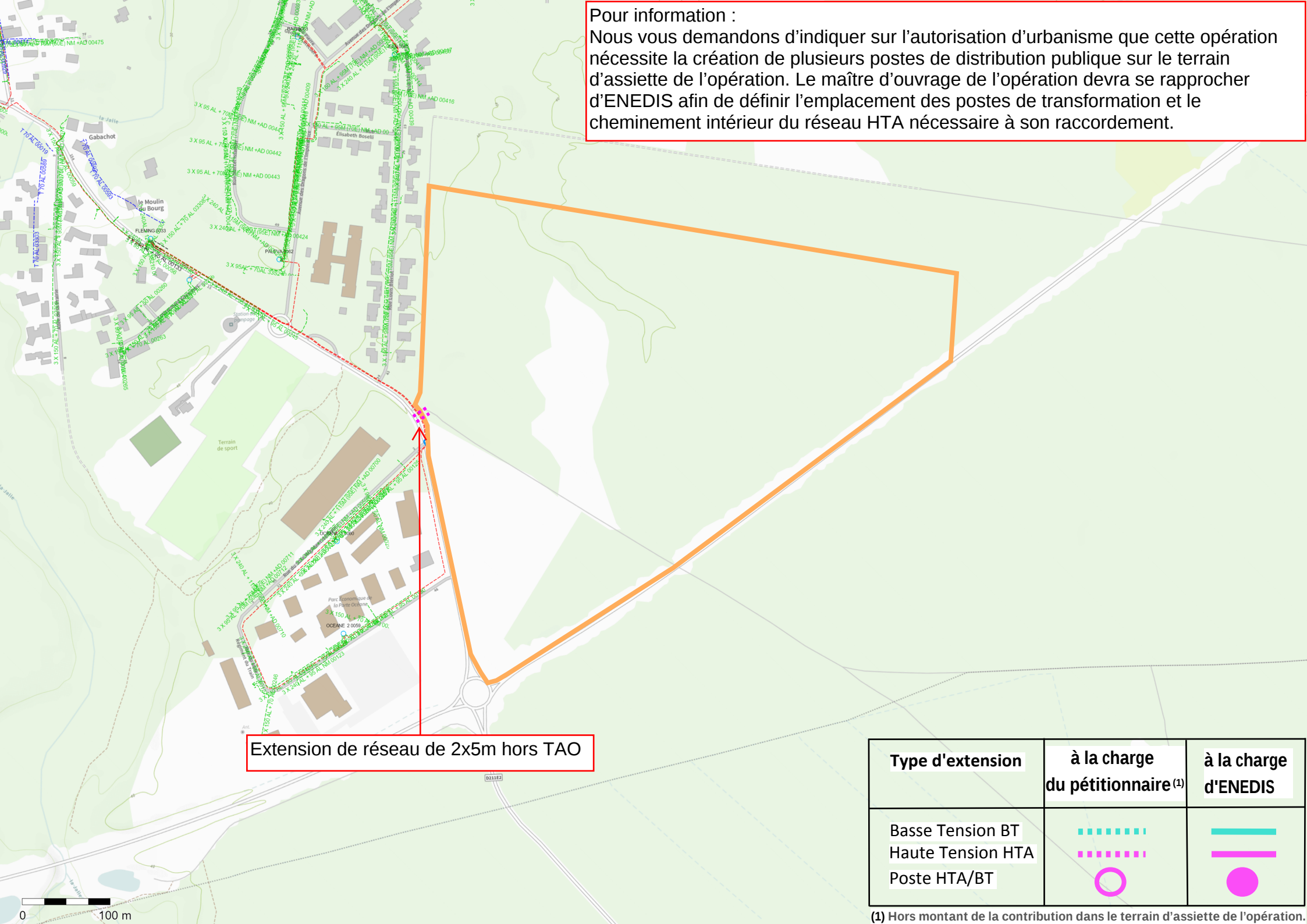
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Mathieu BERNEDO

Votre conseiller

PJ : Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.



Pour information :
Nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création de plusieurs postes de distribution publique sur le terrain d'assiette de l'opération. Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'ENEDIS afin de définir l'emplacement des postes de transformation et le cheminement intérieur du réseau HTA nécessaire à son raccordement.

Extension de réseau de 2x5m hors TAO

Type d'extension	à la charge du pétitionnaire ⁽¹⁾	à la charge d'ENEDIS
Basse Tension BT		————
Haute Tension HTA		————
Poste HTA/BT	○	●

(1) Hors montant de la contribution dans le terrain d'assiette de l'opération.